



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

2025-144

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'entreprise VENDEE FLUIDES ENERGIE demeurant 14 rue Eric Tabarly à Dompierre-sur-Yon ;

Considérant qu'en raison **des travaux d'installation électrique d'ENEDIS**, il y a lieu de restreindre la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : **du 16/07/2025 au 14/08/2025**, la circulation **rue Eric Tabarly** se fera à une voie et régulée avec un alternat par feux tricolores.

ARTICLE 2 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de **VENDEE FLUIDES ENERGIES**.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

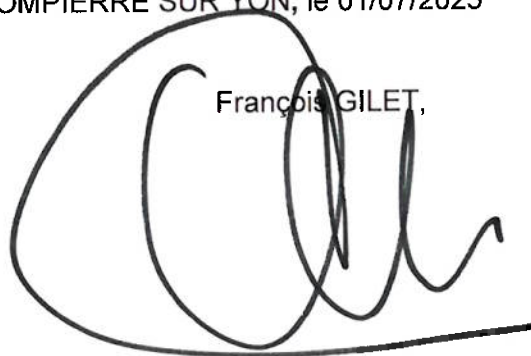
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 7 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– l'entreprise **VENDEE FLUIDES ENERGIES**.

A DOMPIERRE SUR YON, le 01/07/2025

François GILET,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

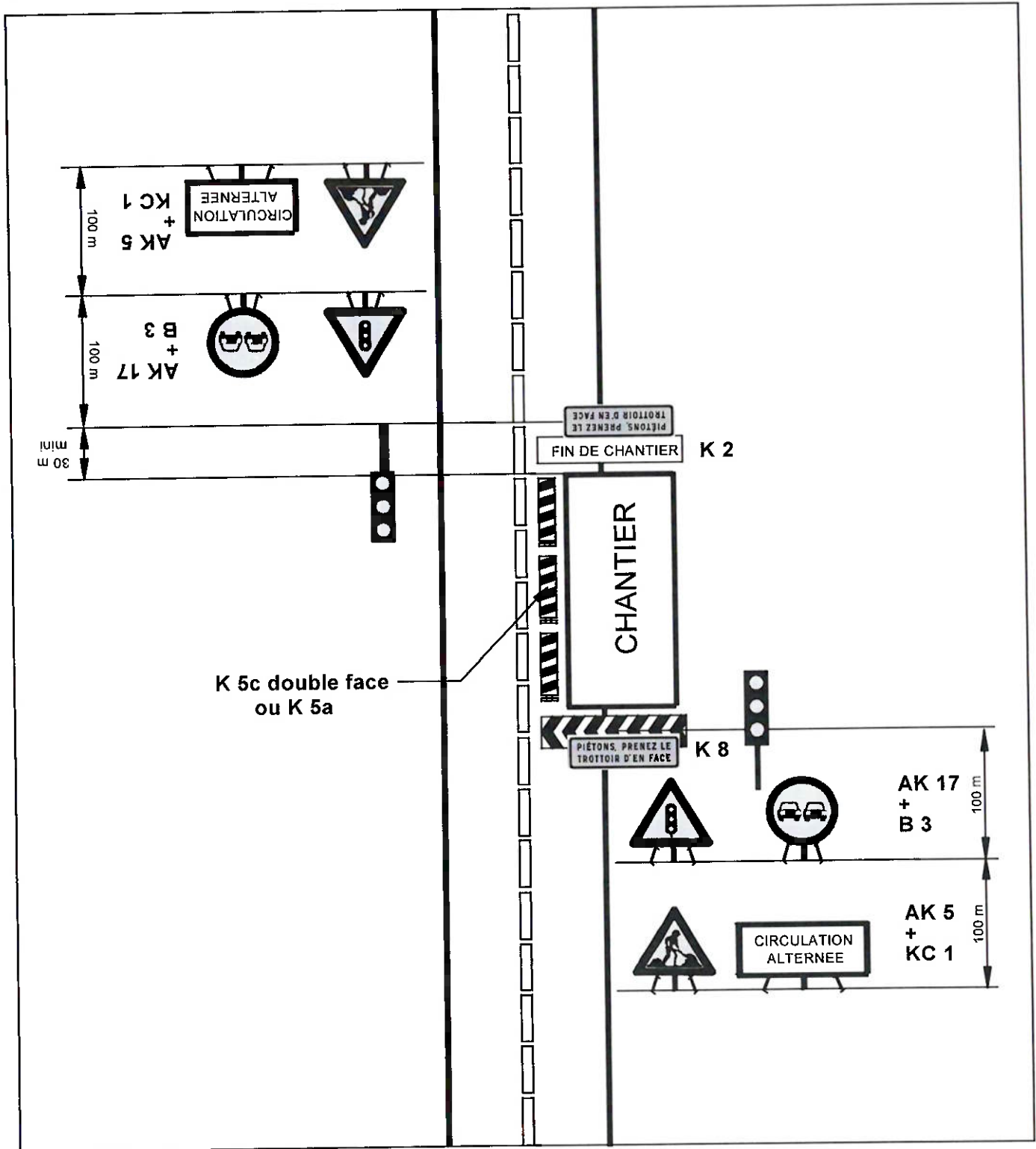
Publié ou notifié

Le 09/07/2025

CHANTIER FIXE EN AGGLOMERATION

ALTERNAT PAR SIGNAUX TRICOLORES

CIRCULATION ALTERNEE
ROUTE A 2 VOIES



K 5c double face
ou K 5a

Remarques :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : VOIR GUIDE DE L'ALTERNAT.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BURTIN Prénom : Christopher
 Dénomination : VENDEE FLUIDES ENERGIES - VFE Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Parc d'Activité de Era
dière 14 Rue Eric Tabarly
 Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
 Téléphone 0644269020 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : recepisse@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : VFE Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
 Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : ..

Localisation du site concerné par la demande

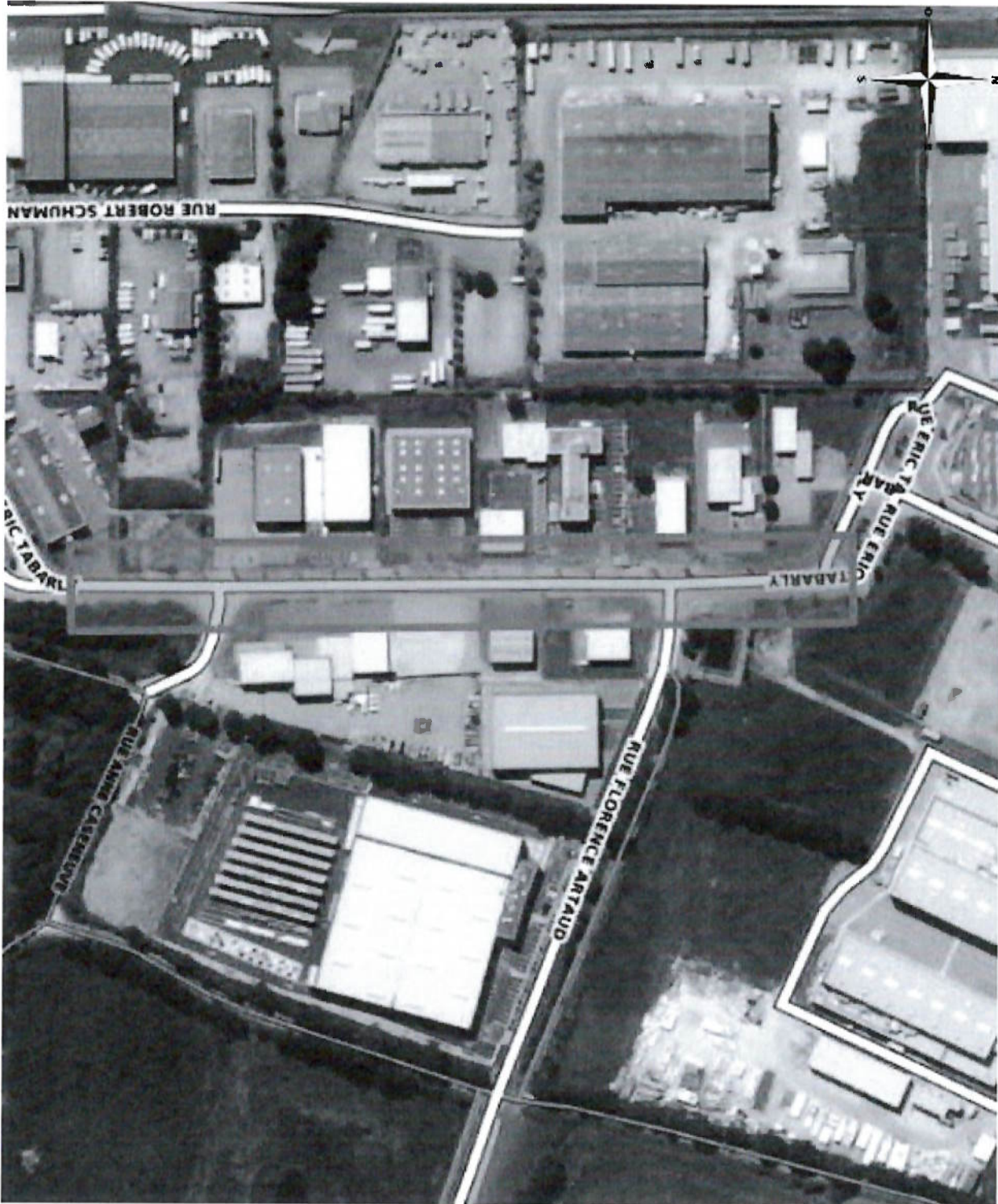
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue éric tabarly,
 Code postal 85170 Localité : Dompiere-sur-Yon

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : Travaux d'installation électrique Enedis
 Date prévue de début des travaux : 16/07/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 16/07/2025
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.426381 46.738953 -1.426377 46.738773 -1.426902 46.738768 -1.426974 46.741859 -1.426979 46.742039 -1.426454 46.742045 -1.426381 46.738953</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

-  **ZONE DICT**
-  **Circulation alternée**
-  **Route Barrée 1 journée**

